

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 21 septembre 2023

Date de convocation : 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à seize heures, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Vice-Présidente.

Présents : Bénédicte GARDIN - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Florence DE CHABOT - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Thérèse ABINAL - Christophe VILLENEUVE - Alain CHENOIR - Valérie VERDON - Laydie PASQUIER - Françoise PINEAU - Alexandra BEAUNE - Christelle BOURMAULT

Excusés/Pouvoirs :

Christophe HOGARD donne pouvoir à Bénédicte GARDIN

Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON

Amélie PASQUIER donne pouvoir à Laydie PASQUIER

Marie-Françoise RAUTURIER donne pouvoir à Marie-Annick MENANTEAU

Franck GAUTHIER - Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU - Angélique RICHARD - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 13

Nombre d'administrateurs votants : 17

Secrétaire de séance : Florence DE CHABOT

• **03 – EPICERIE SOLIDAIRE – SUBVENTIONS DE LA DDETS 85** – Rapporteur : Magali LOISEAU

L'État a délégué pour la Vendée une enveloppe de crédits complémentaires « aide alimentaire » afin de répondre au mieux aux besoins des publics dans un contexte d'inflation.

Au regard de l'enveloppe départementale et des besoins remontés, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Vendée a attribué une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € au CIAS du Pays des Herbiers pour l'épicerie solidaire.

Dans le cadre de l'appel à projet « Lutte contre la précarité menstruelle » 2023, la DDETS de Vendée a décidé d'accorder une subvention de 2 000 € au CIAS du Pays des Herbiers qui avait candidaté.

Cette somme représente une prise en charge du projet à hauteur de 78 % du coût total (2500 €). Le solde sera pris en charge dans le cadre du PLUS.



Département de la Vendée

Madame la Présidente propose au conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver le versement des subventions de la DDTES de 2 500 € pour l'aide alimentaire et 2 000 € pour la lutte contre la précarité menstruelle,
- percevoir les crédits au budget principal sur le compte 5234 -74718,
- l'autoriser ou la Vice-présidente à signer tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Florence DE CHABOT,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Bénédicte GARDIN,
Vice-Présidente



Publié électroniquement le : **02 OCT. 2023**
Transmis en Préfecture le : **02 OCT. 2023**

